



35. Entretien : Frédéric GRIVOT – CPME

Vice-Président Section de l'industrie à la CPME –chef d'entreprise.

1- Connaissez-vous la RSE ?

Je connais la RSE de deux façons. La première car il s'agit de l'un des sujets portés actuellement par la CPME, avec plusieurs rapports publiés. La seconde, parce que je l'ai vue mise en application dans un certain nombre d'entreprises – ou bien au contraire rejetée par certaines entreprises.

Je crois fortement à la RSE. J'ai 30 ans de carrière et pendant de nombreuses années, nous ne l'avons pas vue mise en œuvre. C'est par la suite, au sein de l'organisation patronale, puis à la CPME que j'en ai pris conscience. Dès lors, la RSE fait de plus en plus appel à notre responsabilité, en particulier dans le développement harmonieux des relations sociales.

Je reste persuadé que les fédérations professionnelles ont leur rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'accès à la RSE. Ainsi, par exemple, la Fédération Française du Cartonnage, lorsqu'elle s'est intéressée à la baisse de la consommation énergétique dans les entreprises, a mis en avant un audit qui avait une méthodologie de retour sur investissement avéré. Le succès fut indéniable.

2- La réglementation, plutôt utile ou plutôt contraignante ?

Les théories des grandes entreprises sur la RSE sont une chose ; mais pour une PME, il faut savoir l'adapter. C'est pourquoi, lorsque l'on met en place une réglementation générique, il est nécessaire de toujours s'assurer qu'elle soit compatible avec les petites entreprises, et faire l'étude de la compatibilité en amont plutôt qu'a posteriori. Cela nous éviterait, les fédérations ou la CPME, d'être des « poils à gratter » a posteriori. Nous préférons travailler en amont avec les pouvoirs publics et les syndicats.

Si nous prenons la pénibilité : des groupes de travail ont travaillé sur le sujet en vue d'une réglementation, mais seul le point de vue des grandes entreprises a été pris en compte, notamment parce que les dirigeants des TPE et PME ne se sont pas mobilisés avec célérité dans les groupes de travail. Les petites entreprises ont hurlé en voyant la nouvelle réglementation – et ont eu raison de hurler– mais une meilleure collaboration et un meilleur travail de lobbying auraient évité les inepties de la nouvelle loi qui a engendré des régimes dérogatoires difficilement exploitables.

www.cpme.fr